



CONSEIL MUNICIPAL DU 8 JUILLET 2021

Procès-verbal

L'an deux mille vingt et un, le jeudi 08 juillet à 18 heures, le Conseil Municipal de VEYNES, légalement convoqué le vendredi 02 juillet 2021, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Christian GILARDEAU-TRUFFINET.

Étaient présents : Mesdames et Messieurs : EYSSERIC Serge - CONTRUCCI Lamia - TOUS-SAINTE Rajaa – NESSON Alain – DUBUT Claude – MOSTOWSKI Urszula – MARTIN Paul – SANTANA Hervé – PELLOUX Karine – BEGOU Marie - BUSCAT Jérôme - PELLOUX Pierre – SAUDEMONT Bernadette - DAVIN Marie-Luce - GRINAN MOUTINHO Hélène.

Absents ayant donné procuration :

M. AUBERT Christian	à	Mme GRINAN-MOUTINHO Hélène
MME BELLANGER Françoise	à	M. GILARDEAU-TRUFFINET Christian
MME NICOLAS Christine	à	M. SANTANA Hervé
M. PELLOUX Jean	à	M. EYSSERIC Serge
M. CAUSSE Alain	à	Mme PELLOUX Karine
M. BANAL Jean	à	M. MARTIN Paul
M. GRIFFIT Gérald	à	M. NESSON Alain

Secrétaire de Séance : **Mme BEGOU Marie**

Monsieur le Maire ouvre la séance, présente les pouvoirs reçus et constate que le quorum est atteint.

Conformément à l'article L.2121.15 du Code des collectivités territoriales, il est procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. Mme Marie BEGOU, déléguée auprès de l'adjointe à la Culture, au Tourisme et à la Concertation Citoyenne, est désignée pour remplir cette fonction qu'il accepte.

En préambule, le Maire remercie les trois candidats aux élections départementales.

Les élections se sont bien passées, cela a donné une bonne image de Veynes.

Il adresse ses félicitations à Gérald GRIFFIT, délégué auprès de l'Adjoint aux Finances, Administration, Ressources Humaines et Economie, en tant que candidat de la majorité.

Il adresse ses félicitations à Bernadette SAUDEMONT pour son élection et ses fonctions de vice présidente du Département.

Il indique qu'il a eu de bon retour sur la salle des Arcades en tant que bureau de vote.

Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 12 mai 2021.

Adopté à l'unanimité.

✓ **DM n°1 budget de l'eau**

Monsieur Alain NESSON, adjoint chargé des Finances, Administrations, Ressources Humaines et Économie, présente le dossier. Il expose aux membres du Conseil Municipal la nécessité d'adopter la décision modificative n°1 au budget de l'eau dont le contenu est annexé à la présente délibération.

05179 Code INSEE	COMMUNE DE VEYNES BUDGET EAU	DM n°1 2021
---------------------	---------------------------------	-------------

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal

DECISION MODIFICATIVE N°1

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
R-001 : Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0.00 €	0.00 €	0.00 €	60.00 €
TOTAL R 001 : Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0.00 €	0.00 €	0.00 €	60.00 €
R-13111-22 : SCHEMA DIRECTEUR EAU	0.00 €	0.00 €	60.00 €	0.00 €
TOTAL R 13 : Subventions d'investissement	0.00 €	0.00 €	60.00 €	0.00 €
Total INVESTISSEMENT	0.00 €	0.00 €	60.00 €	60.00 €
Total Général		0.00 €		0.00 €

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

✓ **Convention Mutuelle de santé solidaire de Veynes**

Le Maire présente le dossier et indique que d'autres villes comme Sisteron, Guillestre, Briançon l'ont déjà fait. Il expose qu'il est important de proposer cette convention sur notre territoire : avec la crise sanitaire on constate que la population ne se soigne pas. Des tarifs adaptés pourront ainsi être proposés. Il engage les conseillers à venir aux réunions de présentation qui débiteront en septembre.

Il a été émis le souhait de pouvoir proposer une mutuelle de santé solidaire, communale à l'ensemble des habitants de la commune.

L'offre de la Mutuelle de France Alpes du Sud a été retenue.

La Commune de Veynes s'engage à faire état du présent partenariat sur toutes publications ou sur tout support de communication, ou au cours de réunions, en relation avec le projet.

La Commune de Veynes s'engage à promouvoir le partenariat mis en place sur les supports communaux à sa disposition : gazette et bulletin municipal, site Internet, page Face Book.

La Commune de Veynes mettra à disposition gratuitement une salle communale afin qu'il puisse organiser des permanences d'information et des rendez-vous personnalisés avec les clients potentiels et les assurés.

Une convention de mise à disposition précisant les conditions d'utilisation du local sera établie.

La convention sera conclue pour une durée de trois ans à compter de la date de signature

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés approuve la proposition de couverture santé pour les administrés de Veynes et autorise le Maire à la signer.

Commission Travaux - Voirie – Réseaux – Patrimoine – Urbanisme

✓ **Travaux renouvellement réseaux assainissement eaux usées quartier gare SNCF demande de subvention**

Monsieur Serge EYSSERIC, adjoint délégué à l'Urbanisme, Travaux et Eau, rappelle la délibération du 12 mai 2021 qui l'autorisait à solliciter les subventions pour les travaux de renouvellement des réseaux d'assainissement des eaux usées du quartier de la gare SNCF.

Il expose que l'estimation du projet a été complétée depuis par le maître d'œuvre MG Concept et qu'il convient de revoter le plan de financement puisque la totalité du projet est estimée à 201 800 € HT. Il précise également que la réalisation de ces travaux est urgente.

Il est proposé au Conseil Municipal de solliciter des subventions du Département et de l'Agence de l'Eau selon le plan de financement suivant :

Département	30 %	60 540 €
Agence de l'Eau	50 %	100 900 €
Autofinancement	20 %	40 360 €
TOTAL		201 800 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés approuve le plan de financement de l'opération, s'engage à prendre à sa charge l'autofinancement et autorise le Maire à déposer le dossier de demande de subvention auprès des financeurs.

Commission Éducation – Enfance - Jeunesse

✓ **Règlement intérieur de la restauration scolaire de Veynes**

Madame Lamia CONTRUCCI, adjointe déléguée aux Affaires Scolaires, à l'Environnement et Cadre de vie, présente le projet de règlement intérieur de la restauration scolaire de Veynes.

Ce règlement a pour objet de fixer les conditions générales de fonctionnement la restauration scolaire de Veynes.

Il est précisé que ce règlement intérieur sera distribué à la rentrée de septembre 2021.

Le Maire informe qu'il a été décidé de faire manger tous les élèves à la Résidence Ambroise Croizat (RAC).

Les maternelles restent à l'école et tous les élémentaires mangent à la RAC.

Les travaux de mise en conformité seront faits en régie début août. La commission de sécurité devra passer avant la rentrée.

La commune prend à sa charge l'achat de vaisselle. Le CCAS prend à sa charge l'équipement en frigo, chariot et four de remise en température.

Madame Lamia CONTRUCCI donne les principales modifications qui ont été apportées au règlement intérieur :

- Vérification que la cantine a été réglée pour pouvoir s'inscrire ;*
- Priorisation pour les inscriptions.*

Cependant une certaine souplesse sera adoptée pour les enfants dont les parents ont des difficultés financières.

Une rencontre avec les parents qui ont des difficultés à payer va être organisée.

Madame Bernadette SAUDEMONT demande combien de familles sont concernées.

Madame Lamia CONTRUCCI indique qu'une dizaine de familles dont certaines accumulent des dettes depuis 2017 ont été identifiées et seront reçues pour trouver des solutions.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés approuve le règlement intérieur de la cantine et autorise le Maire à le signer.

✓ **Appel à projets pour un socle numérique dans les écoles élémentaires**

Madame Lamia CONTRUCCI, adjointe déléguée aux Affaires Scolaires, à l'Environnement et Cadre de vie, présente l'appel à projet socle numérique dans les écoles élémentaires.

Elle expose que cet appel à projet porte sur l'équipement d'un socle numérique de base pour un montant prévisionnel de 31 500 € financé à 70 %. Elle précise que le dossier de la commune de Veynes a été retenu et qu'il convient d'autoriser le maire à signer la convention afférente.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés approuve l'appel à projet présenté s'engage à prendre à sa charge l'autofinancement sur l'exercice 2022 et autorise le Maire à signer la convention.

Commission Culture - Tourisme

✓ **Convention Festival de Chaillol**

Monsieur le Maire présente le dossier. Dans le cadre de sa politique culturelle, la Commune de Veynes soutient l'émergence de propositions artistiques qui s'adressent à un large public et qui proposent des actions de qualité. Elle accorde une importance particulière aux actions qui auront lieu au Pôle Culturel le Quai des Arts et qui favoriseront le rayonnement de la commune.

A ce titre, la Commune de Veynes souhaite établir un partenariat avec l'Espace Culturel de Chaillol avec pour objectif d'offrir une programmation musicale ainsi qu'une programmation d'action culturelle en direction des publics du territoire.

Dans le cadre de sa convention de partenariat, l'Espace Culturel de Chaillol prévoit l'organisation d'un de ses concerts au sein de la commune et ainsi qu'une proposition d'action de médiation. Ce partenariat est voué à être reconduit, sous réserve de l'accord des deux parties, contractualisé via une convention annuelle.

La Commune de Veynes s'engage à participer financièrement sous forme de subvention de 2 000 € versée après la réalisation du projet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés autorise le Maire à signer la convention.

Questions diverses

Le Maire fait le point sur divers dossiers :

Centre de vaccination : les jeudis et vendredis, en août les vendredis seulement.

Le dossier de subvention auprès de l'Agence Régional de Santé (ARS) est en cours.

Festivités :

Triathlon : le 10 juillet : il est noté une baisse des participants sur cet évènement.
Le départ est donné à 8 heures 30, l'invitation pour la remise des prix est à 13 heures 30.

Mardi 13 juillet : organisation d'un marché nocturne et d'une macaronade.
Mercredi 14 juillet : feu d'artifice au plan d'eau des Iscles.

Hervé SANTANA, délégué à la vie associative et à la vie quotidienne et auprès de l'adjoint aux sports et aux affaires sociales, précise que la route sera fermée à 17 heures.
Le Maire souhaite proposer une navette depuis la place de la République pour les personnes âgées.

La Trilogie bouliste est prévue le 14 juillet avec M. Alain CAUSSE, M. Serge EYSSERIC, M. Christian GILARDEAU-TRUFFINET.

Le Corso aura lieu les 16, 17 et 18 juillet : il manque une personne pour assurer la sécurité.

Cinq Italiens de Suno arrivent le 16 juillet.
L'accueil du groupe est prévu le vendredi 16 juillet à 18 heures : l'apéritif est fourni par la Mairie.
Tous les conseillers sont invités.

RDV Autocross camion : beaucoup de monde est attendu.

Commerces :

Un nouveau restaurant a ouvert au rond-point.
Une nouvelle coiffeuse s'est installée dans l'ancien salon Eliane coiffure.
Une tatoueuse reconnue nationalement s'est installée rue Jean Jaurès.
Une Arménienne qui vend du fromage s'est installée.
Côté projets en cours : une mercerie et un salon de thé avec livres.
Compagnonnage mixte : une meilleure ouvrière de France demande un hébergement.

La fermeture de la Maison de la Presse est prévue au mois d'octobre

CISPD (Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance) :

Madame Bernadette SAUDEMONT fait une synthèse de cette réunion.
Six communes étaient représentées.
Présence du Directeur de Cabinet de la Préfecture, de la Gendarmerie, du Procureur de la République.

Actuellement la délinquance semble stabilisée mais la crainte d'une augmentation subsiste avec la crise sanitaire.

Madame Bernadette SAUDEMONT a posé la question des risques de radicalisation : il ne faut pas hésiter à se manifester en Gendarmerie.

Une augmentation des violences au sein des familles est observée.

Le Maire de Veynes regrette qu'on ne lui ait pas donné la parole.

Le rôle du médiateur sur le territoire est salué car il permet de résoudre directement les problèmes.

Madame Bernadette SAUDEMONT souligne qu'il serait intéressant mettre en place une cellule psychologique.

Madame Rajaa TOUSSAINT, adjointe déléguée à l'Enfance, jeunesse et jumelage, souligne la position bienveillante de cette commission qui donne une opinion positive de la jeunesse.

CCAS - EHPAD :

Le Maire informe que le montant des impayés à l'EHPAD atteint 625 000 € de la part des familles dont 125 000 € qui sont irrécouvrables.

Le Maire a donné au comptable publique l'autorisation d'engager des poursuites.

Madame Bernadette SUDEMONT souligne que le Département verse environ paye 10 - 15 % des frais d'hébergement via l'Aide Sociale.

Travaux :

Monsieur Serge EYSSERIC fait le point :

Collecteur : les travaux avancent bien et se situent à présent au niveau du chemin Parassol.

Serge EYSSERIC remercie les élus pour leur présence assidue aux réunions de chantier.

Bassin tampon : les terrassements seront terminés le 09 juillet.

L'avant projet est en cours concernant le projet de station d'épuration afin de démarrer les travaux à l'automne 2022.

Photovoltaïque :

Un Appel à Manifestation d'Intérêt a été lancé pour une remise de proposition le 22 juillet 2021.

La procédure est engagée avec IT 05 pour faire l'analyse. La Communauté de Communes Buëch Dévoluy et le Département seront également associés.

Toilettes école :

Une réunion de début de chantier avec les entreprises Tourtet (carrelage) et ACEP (Chaufferie plomberie) est prévue le lundi 12 juillet.

Une partie des travaux est réalisée en régie.

La commission des travaux est invitée à venir à l'école mardi 13 juillet après la réunion de chantier de l'assainissement.

Cantine à la RAC :

Les travaux seront faits début août.

Les travaux de préparation pour l'isolation à un 1€ seront engagés dans l'été.

Agence de l'Eau :

Suite à une réunion, la pénalité ne devrait pas dépasser les 35 000 €.

Facturation de l'eau :

Peu de réclamation sur les consommation de l'eau.

Maison des Chefs :

Acquéreur pour faire trois grands appartements - 145 000 €.

Déchetterie :

Les travaux avancent pour la Communauté de Communes Buëch Dévoluy.

Une convention de mise à disposition gratuite de la totalité de la parcelle pour une durée de 40 ans a été signée en 2019 entre la commune et la CCBD.

Il conviendra de conclure un avenant lorsque les travaux seront achevés afin de récupérer tous les terrains situés en dehors des clôtures.



Séance levée à 19h15